



Magdalena Perz

Université de Silésie, Katowice

Pologne

 <https://orcid.org/0000-0003-1446-6920>

Du paradigme vers le syntagme — l'antonymie adjectivale : quelques remarques

**From paradigm to syntagm —
antonymy in adjectives: some remarks**

Abstract

This paper raises and discusses the relation of antonymy in adjectives. Antonymy is considered to play an important role in organizing mental lexicon. This relation defined often in logical terms stands for paradigmatic relation, as presented in *WordNet*. However, the category of antonymous adjectives can depend on more than just the semantic qualities of a word. It is often highly context dependent. Adjectives have different interpretation depending on the noun they modify — it is no surprising that they produce different antonyms in different contexts. On the basis of few examples of investigations of antonymy, this paper argues that antonymy is not only a paradigmatic but also a syntagmatic relation. The paradigmatic-syntagmatic distinction is not always relevant to all antonymous adjectives.

Keywords

Adjectives, antonymy, paradigmatic relation, syntagmatic relation

0. Introduction

L'antonymie est conçue comme une relation naturelle faisant partie de notre savoir linguistique. Cette notion, qui semble être familière pour tout le locuteur, constitue une source de difficultés théoriques pour les linguistes. L'une des raisons en est qu'il est plus facile de donner quelques exemples d'antonymes que d'expliquer la nature de cette relation. Cette étude est menée sur l'antonymie adjectivale,

classiquement décrite comme centrale pour les adjectifs. Rappelons que le lexique des adjectifs diffère du lexique nominal et du verbal principalement par le fait qu'il est organisé par oppositions sémantiques (cf. D. Gross, U. Fischer, G. Miller, 1989 ; le thesaurus *WordNet* : G.A. Miller, 1990 ; Ch. Fellbaum, 1998). Cette affinité des adjectifs pour l'organisation antonymique peut s'expliquer par le fait que les adjectifs dénotent des propriétés qui sont principalement conçues comme scalaires, se présentant sous forme des degrés plus ou moins élevés.

Après avoir rappelé quelques-uns des aspects liés à la notion d'antonymie, nous allons discuter le fait d'assimiler l'antonymie à la relation se réalisant au plan paradigmatique. Pour ce faire, nous examinerons deux cas dissemblables.

Il est évidemment impossible d'aborder en détail tous les aspects théoriques de la notion d'antonymie, mais dans sa définition, il y a quelques termes récurrents qu'il importe d'évoquer. Soulignons que l'inventaire des phénomènes dichotomiques que la notion d'antonymie devrait englober varie selon les auteurs (A. Cruse, 1986 ; L. Murphy, 1993 ; J. Goes, 1999). Le terme d'antonymie comprend des phénomènes différents et sémantiquement inégaux.

1. Quelques propriétés de l'antonymie

La première chose à évoquer lorsqu'on parle d'antonymie c'est celle de son caractère universel. De nombreux travaux, notamment ceux s'appuyant sur des analyses psychologiques, témoignent de la présence de l'antonymie dans toutes les langues (cf. à titre d'exemple L. Murphy, 1993 ; A. Cruse, 1986, 2000). La relation d'antonymie est une relation de sens le plus facilement appréhendée par les locuteurs d'une langue : „Of all the relations of sense that semanticists propose, that of oppositeness is probably the more readily apprehended by ordinary speakers” (A. Cruse, 1986 : 197). Les locuteurs natifs possèdent une forte intuition pour juger si les deux mots sont de bons ou de mauvais exemples d'antonymie. Probablement tous les Français seraient d'accord pour dire que *froid* s'oppose à *chaud* et *petit* s'oppose à *grand*. Ce qui arrive c'est que les locuteurs natifs ne sont pas toujours conscients de ce fait justement parce qu'ils ont acquis ces appariements à travers l'usage réel de la langue.

Une deuxième chose intéressante à remarquer est que la plupart des langues (sinon toutes) ont un processus morphologique permettant de créer des antonymes en se servant des préfixes comme : *réel* vs *irréel*, *heureux* vs *malheureux* en français, *happy* vs *unhappy* en anglais ou *jasny* vs *niejasny*, *normalny* vs *anormalny* en polonais, mais les oppositions antonymiques morphologiquement marqués ne se correspondent pas d'une langue à l'autre. Ce qu'il faut souligner ici, à l'instar J. Lyons, c'est que les paires antonymiques les plus courants, n'ont pas tendance

à être liés morphologiquement : *jeune vs vieux, grand vs petit, haut vs bas, riche vs pauvre*.

La troisième caractéristique qu'il vaut la peine d'évoquer brièvement est celle que la notion d'antonymie demeure une notion centrale en lexicologie, par conséquent qu'elle fait partie de la définition lexicographique. Ainsi, le dictionnaire de l'Académie¹ définit l'adjectif *clair(e)* :

1. Qui émet de la lumière ou reflète la lumière. *Le bois sec donne un feu très clair. La lune est claire* et, par extension, *la nuit est claire. Il fait clair*, il fait jour.

2. Qui laisse passer la lumière, qui est transparent. *Du verre clair. Des vitres bien claires. Le ciel* et, par extension, *le temps est clair*, sans nuage. *Par temps clair, on aperçoit le mont Blanc*. Spécialement. *Un œuf clair*, non fécondé. *La forêt est claire*, les arbres y sont espacés. *Coupe claire*, où la plupart des arbres ont été abattus, par opposition à *Coupe sombre*. — *Ces blés sont clairs*, peu serrés. — *Un tissu clair*, aux fibres peu serrées. Fam. *Ce chandail devient clair aux coudes*, commence à être usé aux coudes.

3. Qui est bien éclairé. *Une chambre claire*, où le jour pénètre largement. *Un appartement très clair*.

4. Qui est d'une couleur peu marquée, peu accentuée, par opposition à *Foncé*. *Une teinte claire. Elle s'habille en couleurs claires. Le citronnier fournit un bois très clair. Le teint clair des blonds*. Avec un nom de couleur. *Du vert clair. Des cheveux châtain clair. Un cheval bai clair*.

5. Qui est limpide, par opposition à *Trouble*. *L'eau claire du ruisseau. Boire de l'eau claire*, sans vin. *Être au pain sec et à l'eau claire. Ce vin n'est pas encore clair*, n'est pas encore décanté.

6. Qui est liquide, qui a peu de consistance, par opposition à *Épais*. *Une bouillie, une soupe trop claire*.

7. En parlant d'un son. Net, pur ; qui est d'un ton élevé. *Le timbre clair d'une voix d'enfant. Le son clair de la trompette*. Litt. *Le choc clair des épées*.

Les dictionnaires nous donnent des renseignements abondants sur le sens des lexèmes. La signification d'un adjectif hautement polysémique est toujours dépendante du nom qu'il décrit, par conséquent chaque emploi de l'adjectif va mobiliser un domaine différent dans lequel vont s'articuler les antonymes. Pour l'adjectif *claire(e)*, on énumère des oppositions :

1. *qui est d'une couleur peu marquée, peu accentuée par opposition à **Foncé***
2. *qui est limpide, par opposition à **Trouble***
3. *qui est liquide, qui a peu de consistance, par opposition à **Épais***

¹ dictionnaire-academie.fr (consulté le 30 mars 2020).

2. L'antonymie — une relation d'ordre paradigmatique

L'antonymie est communément reconnue comme l'une des majeures relations lexicales. Elle fait partie de la sémantique lexicale qui structure le lexique sur le plan paradigmatique. Rappelons que la dimension paradigmatique entre les lexèmes est vue comme une relation d'ordre vertical. Des éléments étant en relation paradigmatique constituent des ensembles potentiellement substituables dans un entourage donné.

En analysant le lexique adjectival, nous sommes amenées à affirmer qu'à l'intérieur du réseau lexical, il y a des termes qui entretiennent entre eux des rapports d'opposition plus étroits que d'autres. Il existe des adjectifs, qui sont polysémiques, et qui admettent le même partenaire antonymique pour ses différents emplois. Pour illustrer ce point, considérons l'exemple de l'adjectif *court(e)* et quelques régissants nominaux avec lesquels il entre en interaction² :

- une *courte* jupe
- une *courte* distance
- une herbe *courte*
- un *court* chemin
- des jours *courts*
- *un court* voyage
- une *courte* phrase

Cet adjectif prend des acceptions différentes — il sert à exprimer la perspective temporelle dans les suites telles que : *court voyage*, *jours courts*, dans d'autres il dénote la dimension spatiale : *courte jupe*, *herbe courte*, ou la perspective spatio-temporelle : *court chemin*, *courte phrase*, mais il admet le même adjectif comme son partenaire antonymique :

- une *courte* jupe vs une *longue* jupe
- une *courte* distance vs une *longue* distance
- une herbe *courte* vs une herbe *longue*
- un *court* chemin vs un *long* chemin
- des jours *courts* vs des jours *longs*
- un *court* voyage vs un *long* voyage
- une *courte* phrase vs une *longue* phrase

Une telle correspondance entre les deux adjectifs polysémiques peut paraître frappante étant donné qu'en contexte *court(e)* et *long(ue)* donnent naissance à des interprétations différentes. Comme des sens différents sont impliqués, on peut s'attendre à plusieurs antonymes sélectionnés en fonction du nom qualifié.

Il s'avère que fournir un antonyme pertinent en contexte dépend premièrement de l'interprétation de l'adjectif en question, mais aussi de la flexibilité sé-

² Pour le moment, le contexte pris en compte est minimal : le groupe nom + adj ou adj + nom.

mantique de son antonyme. Cette flexibilité peut être vue comme disponibilité d'exprimer les mêmes dimensions. Ainsi, l'adjectif *court(e)*, tout comme son antonyme, servent à exprimer la dimension spatiale, la dimension spatio-temporelle et la dimension temporelle. L'interprétation de l'adjectif change en fonction de son entourage, mais son antonyme correspondant subit également le même changement. Les partenaires antonymiques sont susceptibles d'évoquer des dimensions identiques et ont des distributions similaires. À la lumière de ces observations, nous comprenons pourquoi certains couples d'antonymes sont jugés comme plus représentatifs que d'autres et l'antonymie est souvent associée à la relation d'ordre paradigmatique, qui se fait *in absentia*.

Une telle vision de l'antonymie du type paradigmatique est assez récurrente en linguistique. De tels appariements, appelés antonymes *par excellence* ont été discutés, entre autres, par J. Lyons (1968), A. Markowski (1986), J. Goes (1999). Ces couples englobant les oppositions qui expriment les propriétés physiques reconnues comme universelles : *petit vs grand, haut vs bas, long vs court, large vs étroit, lent vs rapide, chaud vs froid, vieux vs jeune, fort vs faible, lourd vs léger*.

À l'intérieur de ces couples, il devient difficile d'indiquer un membre non-marqué et des termes intermédiaires qui soient lexicalisés. Les termes médians sont exprimés par divers procédés syntaxiques tels que les formes de comparatif et de superlatif.

Cette vision de la relation d'antonymie se voit confirmer dans des travaux de J. Deese (1965, rapporté par J. Justenson et S. Katz, 1992) basés sur les tests d'associations. Le psychologue a cherché la réponse à la question pourquoi certains appariements sont ressentis comme meilleurs antonymes que d'autres. Il a ébauché une liste de 39 paires antonymiques nommées *prototypiques* de l'anglais, comme *big vs little, large vs small, good vs bad*. La liste contenait les paires d'adjectifs qui ont été immédiatement reconnus comme antonymes par la majorité des personnes interrogées. Les observations de J. Deese (1965) suggèrent que les adjectifs antonymes les plus fréquents sont associés plus directement que d'autres et ils constituent la base de l'organisation du lexique mental propre aux adjectifs.

Ces appariements antonymiques liés d'une façon plus directe que d'autres couples sont considérés par certains linguistes comme „noyau” de l'antonymie.

Une approche similaire de la notion d'antonymie a été proposée par l'université de Princeton aux États-Unis dans la base de données *WordNet* (Ch. Fellbaum, 1998 ; D. Gross, K. Miller, 1990). Les auteurs y établissent la distinction entre les antonymes *directs* — des paires lexicales du type : *wet vs dry; big vs small* qui sont des oppositions conceptuelles et les antonymes *indirects* : *wet vs arid; wet vs anhydrous*. Les antonymes directs, qui sont au cœur de la structure du vocabulaire adjectival, sont organisés sous forme de paires reliés lexicalement par une ligne, tandis que les indirects sont membres de l'ensemble de synonymes

conceptuels des antonymes directs. Le modèle présenté dans *WordNet* est catégorique dans le sens que les liens sémantiques sont fixés *a priori* — un adjectif en question a un antonyme direct ou non. Beaucoup de chercheurs ont exprimé leur réticence à l'égard de cette classification du type « naturel » en expliquant que le lexique de *WordNet* présente une vision trop simplifiée de la nature des relations sémantiques, y compris l'antonymie³.

3. Du paradigme au syntagme

Il faut cependant remarquer que tous les adjectifs ne s'opposent pas de la même manière. Un tel isomorphisme dans la relation est pertinent pour un ensemble restreint de paires antonymiques. Si on commence à s'éloigner des adjectifs représentant des oppositions directes pour étudier des adjectifs exprimant des nuances sémantiquement plus complexes, on constate que l'antonymie ne se résume pas à des facteurs sémantiques, décontextualisés. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue c'est le fait que dans la majorité de cas, les adjectifs n'ont pas une existence référentielle autonome (M. Riegel, 1993). Ils constituent une catégorie du type syncatégorématique — leur valeur ne peut être exprimée que par les rapports qu'ils entretiennent avec les substantifs auxquels ils s'appliquent. La dépendance sémantique de l'adjectif au nom implique la prise en compte du régissant nominal dans l'établissement de l'antonymie. Le nom auquel l'adjectif en question se réfère détermine son sens et par conséquent le choix de son partenaire antonymique. Nous sommes donc en présence du phénomène connu sous le nom d'antonymie partielle — un adjectif possède plusieurs termes contraires s'opposant à une partie de ses acceptions. Pour illustrer ce point de vue, prenons quelques usages effectifs de l'adjectif *clair(e)* :

un auteur clair vs un auteur abstrus, un auteur incompréhensible
un bouillon clair vs un bouillon dense
un but clair vs un but flou, un but imprécis
une chambre claire vs une chambre sombre, une chambre obscure
un ciel clair vs un ciel couvert, un ciel brumeux
un cri clair vs un cri imperceptible
des critères clairs vs des critères confus
un discours clair vs un discours incompréhensible, un discours confus

³ Cf. D. Le Pesant et M. Mathieu-Colas : « l'approche de WordNet demeure intrinsèquement paradigmatique » (1998 : 15).

une explication claire vs une explication incompréhensible, une explication confuse
une eau claire vs une eau troublée, une eau bourbeuse
une forêt claire vs une forêt dense
une idée claire vs une idée confuse
un jour clair vs un jour sombre
une méthodologie claire vs une méthodologie incompréhensible
un message clair vs un message imprécis
des narines claires vs des narines bouchées
une peau claire vs une peau bronzée
une robe claire vs une triste robe
un rouge clair vs un rouge foncé
une salle claire vs une salle obscure
un signal clair vs un signal ambigu, un signal incompréhensible
une signification claire vs une signification ambiguë
un signe clair vs un signe énigmatique, un signe incompréhensible
une soupe claire vs une soupe épaisse
un style clair vs un style dense, un style complexe, un style incompréhensible
un temps clair vs un temps brumeux
un texte clair vs un texte confus
une vision claire vs une vision diffuse
un vin clair vs un vin brouillé
un visage clair vs un visage crasseux
une voix claire vs une voix rauque

L'adjectif *clair(e)* présente un vaste éventail d'emplois. Il prend des sens différents en fonction du substantif qu'il qualifie. Il entre en combinaisons avec des entités concrètes : *vêtements, pièces, liquides* avec des entités abstraites de type : *couleurs, concepts, propos*. Il s'applique également comme adjectif caractérisant des *personnes* et des *écrits*. Les emplois de l'adjectif *clair(e)* dépendent pour son interprétation de celle des autres éléments de son environnement. Ces déploiements de sens font qu'il est impossible de proposer un antonyme prototypique qui soit représentatif pour l'adjectif en question. Il ressort de cet échantillon que l'adjectif *clair(e)*, possède plus qu'un partenaire antonymique dépendant du nom auquel il est associé : *foncé, sombre, obscur, complexe, incompréhensif, confus, énigmatique, dense, brumeux, ambigu, triste, bouché*.

En pratique, l'interaction avec les éléments annexes restitue le contexte de l'adjectif et permet de dresser la liste de ses partenaires antonymiques. Souvent, la valeur de l'adjectif endossé contextuellement ne se confond pas avec la signification prototypique de l'adjectif, comme par exemple dans les suites telles : *forêt claire* = forêt dont les arbres sont éloignés les uns des autres ou *soupe*

claire = qui n'est pas suffisamment dense. Généralement, l'adjectif *clair(e)* dénote une propriété positive.

Nous avons vu que le nombre de domaines conceptuels auxquels l'adjectif *clair(e)* peut être associé est considérable, il se montre hautement polysémique, ce qui rend par conséquent la relation d'antonymie difficilement formalisable.

Les difficultés auxquelles se heurtent les descriptions tenant compte de l'antonymie résident, entre autres, dans la détermination de la nature des arguments. Un adjectif polysémique manifeste une capacité à s'appliquer à un nombre important de substantifs différents. Le nombre en demeure, en effet, imprévisible puisqu'il dépend de l'adjectif dont il est question. C'est cette indétermination qui constitue, d'un côté, la richesse et la souplesse du lexique propre aux adjectifs et de l'autre côté, la complexité de la notion d'antonymie.

Un deuxième argument qu'il vaut la peine de discuter brièvement est celui de substituabilité des éléments. Si on voyait dans l'antonymie une stricte relation paradigmatique, les couples antonymiques devraient être librement substituables les uns aux autres et n'avoir aucun effet sur la syntaxe. Dans la majorité des cas, l'antonymie est conforme à ce principe puisque la fonction prototypique de l'adjectif est celle d'épithète ou d'attribut. Syntaxiquement, l'adjectif dépend d'un substantif ou d'un verbe et lui-même n'admet aucun complément. Quelques adjectifs autorisent la présence d'un élément syntaxique de surface de l'adjectif (cf. S. Marenco, 2011).

Considérons les phrases contenant des adjectifs *absent* vs *présent* qui sont considérés comme des termes contraires :

Il est absent de son bureau vs *Il est présent dans son bureau.*

Nous voyons que si on substitue l'adjectif *absent* par son antonyme, la chaîne syntagmatique doit subir quelques remaniements pour être correcte du point de vue grammatical. De même, dans les phrases :

C'est un problème facile à résoudre,

la phrase contraire nécessite le changement de la préposition :

C'est un problème difficile de résoudre.

Nous voyons clairement que les comportements combinatoires des adjectifs qui passent pour des antonymes peuvent diverger, par conséquent la substituabilité antonymique est un phénomène qui engage les axes syntagmatique et paradigmatique. Les exemples les plus flagrants de l'influence des propriétés combinatoires sur la syntagme se rencontrent en catégorie verbale. Il s'ensuit que les

antonymes adjectivaux, bien qu'appartenant à la même catégorie grammaticale, ne connaissent pas la même distribution et sont pas partout interchangeables.

Une autre indication confirmant que l'antonymie n'est pas simplement une relation conceptuelle d'ordre paradigmatique est l'absence d'antonymes directs pour certains adjectifs, comme pour les adjectifs de couleur ou pour une grande majorité d'adjectifs qualificatifs : *sourd, âpre, dense, propre*. Quelle est, par exemple l'antonymie de l'adjectif français *fertile* ? La réponse pourrait être : *pauvre*, mais l'antonyme plus direct de *pauvre* est *riche* et non *fertile*.

Citons pour conclure cette partie un cas intéressant qui touche les adjectifs de dimension. L'une des caractéristiques de ce groupe est qu'ils s'organisent aisément en séries antonymiques (J. G o e s, 1999: 49) : *haut* vs *bas*, *large* vs *étroit*, *long* vs *court*, *plat* vs *creux*. Ils présentent un comportement syntaxique particulier. À l'intérieur de ces couples, les adjectifs exprimant le pôle positif sont utilisés pour préciser la dimension :

un chêne vieux de 60 ans.
une tour haute de 150 mètres.
une excavation, large de 10 mètres et profonde de 4 à 5 mètres.

Les adjectifs exprimant les pôles négatifs — *jeune, bas, étroit* n'autorisent aucune précision de dimension :

*un chêne * jeune de 5 ans.*
*une tour * basse de 150 mètres.*
*une excavation *étroite de 10 mètres.*

Il faut donc admettre que le fait de qualifier l'antonymie comme étant d'ordre strictement paradigmatique se révèle inopérateur pour la grande majorité des adjectifs qualificatifs ainsi que pour leur apprentissage effectif. Si on superpose la dimension d'ordre paradigmatique dans l'établissement des antonymes, on se prive d'une analyse à travers la syntaxe et par conséquent à travers les phénomènes combinatoires. De nombreuses études confirment l'intérêt d'explorer la dimension syntagmatique en prouvant que le comportement de nombreux paires antonymiques est dépendant d'autres éléments contextuels.

Le rôle d'éléments lexicaux et leur influence sur les associations antonymiques est visible dans l'étude menée par L. M u r p h y (2003). L'auteure différencie les antonymes *canoniques* des antonymes *non-canoniques* en s'appuyant sur le facteur de dépendance contextuelle. Les associations non-canoniques sont guidées par le contexte.

L'auteure précise que les mots peuvent être utilisés de deux façons différentes : "[...] words can be used in both canonical and non-canonical relations, indicating that canonical relations do not prevent new relations from being derived". Les

relations d'opposition dites *canoniques*⁴ sont basées sur la fréquence et sur la force associative entre les paires antonymiques : *white vs black, good vs bad*. Les antonymes canoniques sont des appariements conventionnels que l'on apprend à travers l'usage. Les appariements canoniques deviennent plus forts, plus canoniques à la suite de leur tendance à apparaître ensemble en contextes⁵. Les associations *canoniques* sont très importantes dans l'usage métaphorique des mots et elles servent à structurer ce que l'on appelle le lexique mental. Les associations dites *non canoniques* sont plus dépendantes de l'entourage lexical.

Les recherches se concentrant spécifiquement sur les antonymes dans leur contexte ont été entreprises par J.S. Justenson et S. Katz (1991). Les chercheurs ont tiré leurs conclusions après avoir analysé le corpus Brown contenant à peu près un million de mots. Ils ont confirmé que la plupart des paires antonymiques co-occurrent significativement plus souvent que si elles étaient simplement dues au hasard : „Most of these antonyms do co-occur in the Brown Corpus significantly more often than expected by chance” (J.S. Justenson, S. Katz, 1991 : 177). Les auteurs considèrent que les données de co-occurrence sont cruciales pour la définition de la relation d'antonymie. Les modèles de co-occurrence peuvent fournir des indices utiles sur les paires antonymiques.

Le modèle qui se situe au croisement entre la syntagmatique et paradigmatique est celui proposé par A. Cruse (2000). L'auteur propose une approche contextuelle de la signification où il se réfère à la notion firthienne du sens qui précise que le sens du mot peut être connu „by the company it keeps” (A. Cruse, 1986 : 21 cité après J. Firth, 1957). Tout en profitant de la tradition firthienne (qui souligne l'importance de la relation syntagmatique dans la construction du sens), A. Cruse se concentre sur l'étude en tenant compte des relations paradigmatiques.

4. Séparer le paradigme du syntagme ?

Structurer le lexique en termes de contrastes symétriques peut aider à mettre en évidence le fonctionnement du système, mais ne considérer que les propriétés sémantiques des adjectifs hors-contexte pour juger si deux adjectifs sont des antonymes reste défaillant dans de nombreux cas. Pour fournir un antonyme approprié, il faut restituer les éléments avoisinants de l'adjectif parce que ces éléments se montrent décisifs pour son interprétation.

⁴ L'auteure ne mentionne pas très clairement les critères employés pour distinguer la canonicité. Il est parfois impossible de déterminer avec certitude si deux antonymes peuvent être classifiés comme canoniques ou non.

⁵ “The evidence for canonical relations includes the frequency and strength of associations between certain pairs (e.g. black / white, tall / short, good / bad).” (L. Murphy, 2003).

L'exercice classique consistant à donner l'antonyme d'un adjectif hors-contexte serait davantage un exercice de conceptualisation du monde qu'une analyse du fonctionnement des mots. Une autre dimension apparaît lorsque l'antonymie est traitée dans son utilisation textuelle.

Il n'est certes pas toujours facile de donner des caractéristiques pertinentes, mais l'idée qui devrait guider les lexicographes et les enseignants réside dans le fait que les différences entre les lexèmes se manifestent principalement dans des différences d'emploi.

Ainsi, une distinction nette entre le paradigme et le syntagme peut susciter quelques critiques, car on peut en inférer que le lexique et la syntaxe sont deux domaines séparables. Une telle perspective a tendance à être déroutante car la frontière entre ces deux niveaux est floue. Si on sépare le lexique de tout contexte et on considère les unités *in absentia*, cela signifie qu'on renonce à comprendre l'unité en question.

5. L'acquisition de paires antonymiques

L'organisation du lexique selon la relation d'antonymie joue un rôle important dans son acquisition.

Les candidats à l'antonymie sont considérés comme étant meilleurs ou pires exemples de la relation d'opposition. Souvent, l'apprentissage des couples antonymiques ne se réduit pas à une acquisition binaire, ainsi : *clair(e)* s'oppose à *sombre*, mais aussi à *compliqué(e)*, *confus(e)*, *dense*, *troublé(e)*, etc.

Comme nous avons observé deux approches distinctes de la notion d'antonymie — l'une insérant l'antonymie dans une perspective d'ordre paradigmatique et l'autre — tenant compte de l'environnement lexical, nous comprenons pourquoi l'acquisition des paires antonymiques constitue plutôt un itinéraire comprenant plus d'un niveau. Les repérages des paires antonymiques dans notre cerveau est dynamique et se fait par plusieurs étapes. On profite en partie d'un savoir stable sur le monde résultant de notre expérience et en partie de notre savoir sur la langue, c'est-à-dire des emplois réels. En jugeant si les deux mots sont antonymes, on filtre notre savoir conceptuel à propos des mots et ensuite on vérifie l'acceptabilité de deux termes au niveau syntagmatique de la langue à laquelle les unités appartiennent. Nous voyons donc que les deux dimensions paradigmatique et syntagmatique entretiennent en effet des relations fort complexes du type complémentaire.

Le manque de la représentation de relations syntagmatiques observé dans la majorité des réseaux lexicaux, comme *WordNet* ne permet pas donc d'apprendre la façon dont les antonymes sont appariés dans l'usage réel d'une langue. L'antony-

mie partielle, propre à la majorité des adjectifs qualificatifs, requiert un contexte car c'est lui qui détermine si la mise en opposition de deux termes est possible. L'exploration appropriée de la relation de l'antonymie a un impact non négligeable lors de l'apprentissage d'une langue donnée. Elle permet de tisser un réseau de lexique mental d'une langue donnée plus fine et plus proche des exigences syntagmatiques d'une langue.

6. Pour conclure

Le lexique relatif aux adjectifs n'est pas égal devant la relation d'antonymie. De nombreux auteurs ont peiné en cherchant à cerner la nature de la relation d'antonymie. Si elle est traitée comme absolue et vue comme exacte opposition entre deux termes, elle se heurte au problème de décontextualisation qui n'a pas lieu dans des énoncés réels. La présence des éléments d'ordre syntagmatique s'avère en quelque sorte décisive dans le choix du partenaire antonymique des adjectifs. Nous optons pour appréhender les faits lexicaux dans leur complexité, tout en prenant en compte la diversité des acceptions qu'elle autorise. C'est la raison pour laquelle nos analyses visent à adopter une vision plus large de la relation d'antonymie — la richesse du lexique et la diversité de relations lexicales débordent souvent la stricte relation d'antonymie. Et pourtant, on ne peut pas contester l'existence de dictionnaires des antonymes ou le listing des antonymes dans les définitions lexicographiques (cf. par exemple le *CNRTL*, *Dictionnaire de CRISCO*). De tels ouvrages présentent souvent une vision simplifiée du fonctionnement de la langue. Les descriptions combinant les deux plans — paradigmatique et syntagmatique — devraient fournir une approche optimale pour les analyses de la notion d'antonymie.

Références citées

- Charles W., Miller G., 1989 : „Contexts of Antonymous Adjectives”. *Applied Psycholinguistics* 10 (3), 357—375.
- Cruse D.A., 1986 : *Lexical Semantics*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Cruse D.A., 2000 : *Meaning in Language. An introduction to Semantics and Pragmatics*. Oxford University Press.
- Deese J., 1965 : *The structure of association in language and thought*. Baltimore, Johns Hopkins Press.

- Fellbaum C., 1998 : *WordNet: An Electronic Lexical Database*. Cambridge, MA, MIT Press.
- Goes J., 1999 : *L'adjectif — entre nom et verbe*. Paris, Champs linguistiques, Duculot.
- Gross D., Fischer U., Miller G.A., 1989 : "The Organisation of adjectival meanings". *Journal of Language and Memory* 28 [Academic Press], 92—106.
- Gross D., Miller K., 1990 : "Adjectives in WordNet". *International Journal of Lexicography* 3, 265—277.
- Grossmann F., 2011 : « Didactique du lexique : état des lieux et nouvelles orientations ». *Pratiques* 149—150, 163—183.
- Jones S., 2002 : *Antonymy: a corpus-based perspective*. London, Routledge.
- Justenson J.S., Katz S.M., 1991 : "Co-occurrence of antonymous adjectives and their contexts". *Computational Linguistics* 17 [MIT Press, Cambridge].
- Justenson J.S., Katz S.M., 1992 : "Redefining Antonymy : The Textual Structure of a Semantic Relation". *Literary and Linguistic Computing* 7 (3).
- Le Pesant D., Mathieu-Colas M., 1998 : « Introduction aux classes d'objets ». *Langages* 131 [Larousse].
- Lyons J., 1968 : *Introduction to Teoretical Linguistique*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Lyons J., 1980 : *Sémantique linguistique*. Paris, Larousse.
- Marengo S., 2011 : *Les adjectifs jamais attributs. Syntaxe et sémantique des adjectifs constructeurs de la référence*. Paris, Editions Duculot.
- Markowski A., 1986 : *Antonimy przymiotnikowe we współczesnej polszczyźnie na tle innych typów przeciwstawień leksykalnych*. Warszawa, Wydawnictwo Polskiej Akademii Nauk.
- Miller G.A., 1990 : "WordNet : An online lexical database". *International Journal of Lexicography* 3 [Oxford University Press], 245—264.
- Miller G.A., Fellbaum Ch., 1992 : "WordNet and the Organisation of Lexical Memory". *Intelligent Tutoring Systems for Foreign Language Learning*. Princeton University, 89—102.
- Morlane-Hondère F., Fabre C., 2010 : « L'antonymie observée avec des méthodes de TAL : une relation à la fois syntagmatique et paradigmatique ? ». *Traitement Automatique des Langues Naturelles* [Montréal, Canada].
- Murphy L., 2003 : *Semantics relations in the lexicon*. Cambridge University Press.
- Murphy L., Andrew J., 1993 : "The conceptual basis of antonymy and synonymy in adjectives". *Journal of Memory and Language* 32, 301—319.
- Perz M., 2017 : « Le rôle du co-texte dans l'antonymie adjectivale ». *Neophilologica* 29, 240—251.
- Riegel M., 1993 : « Grammaire et référence : à propos du statut de l'adjectif qualificatif ». *L'information grammaticale* 58, 5—10.